



Depuis l'automne, les milieux culturels genevois sont en ébullition, exaspérés par une série de coupes et le manque de concertation entre eux et les pouvoirs publics.

Avis d'orage sur la Genève culturelle

ENQUÊTE Alors que le Grand Conseil doit bientôt voter la loi sur la répartition des tâches entre Ville, communes et canton, les rapports n'ont jamais été aussi tendus entre acteurs culturels et pouvoirs publics

ALEXANDRE DEMIDOFF

«Tout ça pour ça...» Cet ancien haut fonctionnaire de la Culture à Genève n'en revient toujours pas. En novembre, l'Etat et la Ville dévoilaient une répartition des tâches. Le premier se chargeait principalement de la politique du livre, renonçait à soutenir la Nouvelle Comédie, mais annonçait son intention de reprendre à terme le Grand Théâtre. Quant à la seconde, elle gardait la création vivante, les musées, dont le Musée d'art et d'histoire (MAH), les institutions de taille moyenne, les festivals comme La Bâtie, etc. Début avril, le Conseil d'Etat adoptait ce projet de loi qui devrait être approuvé prochainement par le Grand Conseil.

A priori, tout est joué, sauf que la réforme fait tousser à droite et à gauche. «Cette distribution a été faite à la va-vite, il n'y a pas l'ombre d'une vision là-dessous», peste un observateur. Et de poursuivre: «L'Etat a renoncé à la Nouvelle Comédie pour que le Grand Conseil vote son crédit de construction, ce qu'il a fait en décembre. En échange, la Ville devrait lui céder après 2018 le Grand Théâtre. C'est ce qu'on appelle une *shopping list*.»

Si la scène culturelle s'indigne, ce n'est pas qu'elle est opposée par principe au désenchevêtrement, ce mot barbare consacré par la nouvelle Constitution entrée en vigueur en 2013. En clair, l'Etat et la Ville ne sont plus liés dans le financement d'une institution, d'un spectacle ou d'une activité d'intérêt public. L'objectif est de mettre fin aux doublons

jugés coûteux. Député PLR au Grand Conseil, Frédéric Hohl appuie cette logique: «Il ne s'agit pas de faire des économies sur le dos des artistes, mais de faire en sorte qu'il n'y ait qu'un seul répondant.»

«Des décisions à l'emporte-pièce»

Non, ce n'est pas cette rationalisation qui fâche, mais la méthode qui a prévalu. «Nous pensions que nous serions consultés dans l'esprit de 2013 et de la nouvelle loi sur la culture, note le chorégraphe Foofowa d'Imobilité. Il était prévu que les professionnels soient entendus à travers une instance nouvelle, le Conseil consultatif de la culture.»

Ce conseil cristallise toutes les amertumes. L'organe était censé constituer l'une des innovations de la loi portée par Charles Beer, ancien conseiller d'Etat responsable de l'Instruction publique. Il est composé de 13 membres, deux représentants de la Ville, deux de l'Etat, deux des communes, trois experts indépendants et quatre personnalités élues par les milieux culturels, sous l'égide du défunt Raac (Rassemblement des acteurs et des artistes culturels). Son rôle? Il devrait être de fournir des impulsions aux magistrats, explique sa présidente Monique Boget, ex-maire socialiste de Meyrin, nom-

«L'Etat a cédé la Nouvelle Comédie en échange du Grand Théâtre, c'est ce qu'on appelle une «shopping list»

UN OBSERVATEUR

mée significativement en décembre à ce poste.

Problème, il n'a servi à rien pendant tout le processus de négociation entre la Ville et l'Etat. «Le Conseil consultatif avait été prévu pour que les milieux soient intégrés à la réflexion et il n'a jamais été activé», note Christine Ferrier, présidente d'un Raac qui vient de s'auto-dissoudre. «Si nous nous sommes sabordés, c'est pour protester contre cette absence de concertation.» «Avec le Raac, nous avons établi depuis 2007 des plateformes de dialogue pour éviter les décisions à l'emporte-pièce et voilà où nous en sommes», déplore Gabriel de Montmollin, qui préside le Cercle de la librairie et de l'édition.

Mais que dit le Conseil d'Etat? D'abord qu'il faut aller de l'avant, que la Constitution oblige à boucler le désenchevêtrement d'ici à 2018. Ce qui ne signifie pas, dans la bouche d'Anne Emery-Torracinta, que les décisions ont été prises dans la précipitation: «Rien n'a été décidé à la légère, explique la cheffe du Département de l'Instruction publique, de la culture et du sport. C'est deux ans de travail entre l'Etat et la Ville, qui est la commune la plus concernée. L'attribution de l'art dramatique aux communes et celle de l'art lyrique au canton était le seul moyen de sauver le projet de Nouvelle Comédie dont la majorité du Grand Conseil ne voulait pas. Le gouvernement se devait d'éviter une situation comme celle du MAH. Sur le fond, j'estime que l'identité du subventionneur public, canton ou commune, ne définit pas une politique culturelle. Quant au Conseil consultatif, il n'y a eu aucune malice de notre part. Nous n'avons pas pu le rendre opérationnel en temps voulu. Mais il l'est désormais, il aura comme mission de nourrir de ses réflexions

et propositions les collectivités publiques.»

L'ère de la discorde

Double constat ici. Primo, les rapports naguère cordiaux sont aujourd'hui empreints de méfiance entre professionnels de la culture qui s'estiment trahis et pouvoirs publics, comme l'atteste l'émergence du mouvement La Culture lutte (lire ci-dessous). Deuzio, les résultats de la répartition sont loin de convaincre, même Frédéric Hohl, favorable à son principe. «Si on décide que l'Etat doit chapeauter les institutions à rayonnement international, ce qui serait logique, je peux comprendre que la Nouvelle Comédie, malgré le bon travail qui s'y fait, soit prise par la Ville. Mais le Grand Théâtre devrait être cantonal, comme le Musée d'art et d'histoire. Je suis d'ailleurs persuadé que si ce dernier l'avait été et que la population du canton avait dû se prononcer sur son agrandissement, le résultat aurait été différent.»

«Ce qui est sûr, c'est que la Ville aura tout en main, constate Barbara Giongo, chargée de diffusion et de production de la compagnie théâtrale L'Alakran. Et que le canton donne l'impression de se retirer.» Symbole de ce retrait aux yeux de beaucoup: la directrice du Service des affaires culturelles Joëlle Comé a annoncé sa démission. «Elle a été nommée à la tête du prestigieux institut suisse de Rome et le poste sera repourvu, précise Anne Emery-Torracinta. Le canton n'a pas l'intention de faire moins. Nous allons d'ailleurs regrouper le sport et la culture au sein d'un office et non plus d'un service, ce qui est une façon de marquer l'importance que nous accordons à ces domaines.» Le sort du Grand Théâtre, celui du MAH et de l'OSR seront autant d'épreuves de vérité. ■